

# Règlement intérieur Salles du Foyer Place Abbé Léauté

## 1/ DESIGNATION DES LIEUX ET DU MATERIEL

### Salle 1 – Foyer des Jeunes – Niveau 0

- Capacité** : 19 personnes maxi
- Mobilier** :
  - Table : 1 (de 0,70 m x 1,20 m)
  - Billard : 1
  - Chaises : 12
  - Poufs : 13
  - Baby-foot : 2

### Hall

### Salle 2 – Foyer des Jeunes – Niveau 1

- Capacité** : 25 personnes maxi
- Mobilier** :
  - Tables : 8 (0,70 m x 1,20 m)
  - Chaises : 24

### Salle 3 – Salle de musique et extension – Demi-niveau

- Capacité** : 25 personnes
- Mobilier** :
  - Tables : 7 (3 de 0,80 m x 1,80 m, 3 de 0,70 m x 1,00 m et 1 de 1,23 m x 2,24 m)
  - Chaises : 96 (Stockées dans le local annexe)
  - Portant : 1
  - Chariots chaises : 9

### Salle 4 – Salle de peinture - Niveau 2

- Capacité** : 19 personnes
- Mobilier** :
  - Chaises : 43
  - Table : 1 (de 1,00 m x 0,70 m)

### **Matériel d'entretien et poubelles – Niveau -1 sous l'escalier :**

- sacs jaunes
- sacs noirs
- produits d'entretien
- éponges
- 1 balai et 1 pelle
- 1 ensemble à serpillier

### **Matériel mis à disposition et réservé uniquement aux associations, après réservation en Mairie :**

⇒ Sonorisation, tableau « paperboard », écran, podium, panneaux blancs, ganivelles...

## 2/ SECURITE

- En cas de gros problèmes, vous pouvez appeler le n° suivant :**  
**06.21.49.06.89 (portable des Elus)**
- Plan d'évacuation : ci-joint**
- Extincteurs : 8**
- Alarme incendie : 4 Boîtiers incendie (2 dans salle de musique et 2 dans escalier)**

- Exutoires de fumée : 2 (dans salle de musique)
- Point phone : Hall d'entrée

**Information** : Les exutoires de fumée ne doivent pas être utilisés comme aération.

L'organisateur reconnaît avoir pris connaissance de la localisation des issues de secours et de leur bon fonctionnement. Les issues de secours ainsi que le matériel de sécurité devront rester dégagés (ni encombrés, ni condamnés) et libres d'accès pendant toute la manifestation.

### 3/ CHAUFFAGE – ELECTRICITE

- Horaires de chauffage : Selon programmation
- Mise en route chauffage : Automatique
- Si le compteur disjoncte : appeler le n° de portable des Elus
- Ne pas brancher plusieurs appareils sur la même prise



**Accès interdit aux armoires électriques**

### 4/ CONSIGNES D'UTILISATION DE LA SALLE

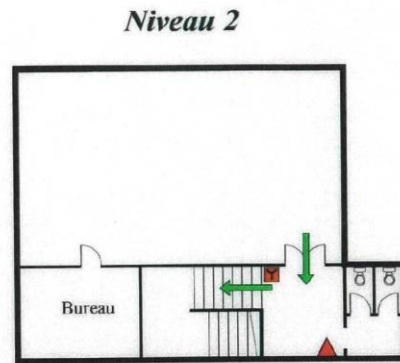
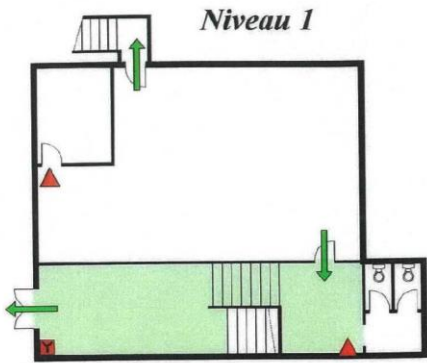
- La salle n'est pas un local à sommeil et ne peut en aucun cas servir d'hébergement pour la nuit.
- Gestion des portes :
  - ⇒ Accès par clé sécurisée
  - ⇒ Après la manifestation, vérifier tous les accès
- Horaires d'utilisation :
  - ⇒ Fermeture impérative de toutes manifestations à 2 h 00 du matin
- Nettoyage :
  - ⇒ Le nettoyage de la salle et des abords doit se faire à la fin de la manifestation. L'emprunteur s'engage à restituer les locaux après les avoir nettoyés et à signaler toutes dégradations en mairie.
  - ⇒ **Toutes les poubelles** sont triées, vidées et déposées à l'extérieur de la salle dans les conteneurs. Les verres seront déposés dans le conteneur prévu à cet effet, situé à proximité de la Maison de Retraite
  - ⇒ **Avant de plier les tables, les nettoyer dessus et dessous** (Attention à la manutention de ces tables)
- Rangement :
  - ⇒ Après chaque utilisation, les chaises doivent être remises sur les chariots prévus à cet effet
- Dégradations : Elles seront facturées au coût réel des réparations
- Affichage :
  - ⇒ Aucun affichage sur les murs, sauf sur le panneau prévu à cet effet (Hall d'entrée)
- Défense formelle de fumer

La salle étant située dans une zone habitée, afin d'éviter tout désagrément aux riverains, le(s) bénéficiaire(s) s'engage(nt) à ce que les utilisateurs quittent la salle le plus silencieusement possible.

### 5/ ASSURANCE

- L'emprunteur de la salle doit s'assurer qu'il est couvert civilement notamment pour la mise à disposition de locaux
- La commune décline toute responsabilité en cas de vol ou de dégradation

# Plan d'évacuation Salles du Foyer



## Foyer des Jeunes

